

GOPA - International Energy Consultants GmbH

Code de conduite pour les partenaires commerciaux

Objet

En tant que membre du GOPA Consulting Group, GOPA - International Energy Consultants GmbH (« intec ») partage les valeurs éthiques d'intégrité et agit en conformité avec les principes et les normes clés spécifiés dans le Code d'éthique du Groupe GOPA.

Les principes qui sous-tendent la collaboration d'intec avec les partenaires commerciaux sont l'intégrité, l'équité, la transparence et le partenariat. Les partenaires commerciaux sont des sociétés et des personnes physiques n'appartenant pas au Groupe GOPA qui concluent une relation contractuelle avec intec afin de fournir des biens ou des services.

intec recherche de relations commerciales honnêtes et dignes de confiance dans le cadre de l'activité commerciale quotidienne, qui respectent les règles et les réglementations en vigueur. Les valeurs et principes du Groupe GOPA sont fondés sur les principes du Pacte Mondial des Nations Unies, de la Charte des entreprises pour le développement durable de la Chambre de Commerce Internationale et des conventions pertinentes de l'Organisation Internationale du Travail. En tant que membre du Groupe GOPA, intec attend de ses partenaires commerciaux qu'ils mettent en œuvre et respectent les principes et les valeurs énoncés dans le présent Code de conduite pour les partenaires commerciaux dans l'ensemble de leurs organisations à travers le monde.

I. Principes fondamentaux

Qualité

intec attend de ses partenaires commerciaux qu'ils s'assurent que les ressources mobilisées respectent leurs obligations contractuelles respectives.

Respect et égalité des droits

Ceux qui travaillent pour intec comprennent le respect comme un devoir commun. Cela signifie qu'ils doivent avoir un grand respect pour les autres et les ressources qui leur sont confiées. Les ressources confiées peuvent comprendre les personnes, les fonds, la réputation, la sécurité d'autrui et les ressources naturelles ou environnementales.

intec attend de ses partenaires commerciaux qu'ils travaillent avec les tiers sans faire de distinction de sexe, âge, nationalité, origine ethnique, religion, culture, éducation, statut social, handicap ou orientation sexuelle. Les principes de l'égalité des droits doivent être respectés.

Aucune forme d'intimidation/de harcèlement, de harcèlement sexuel, de maltraitance des enfants ou de racisme n'est tolérée.

Prévention de la violence basée sur le genre (VBG)/Protection contre l'exploitation et les abus sexuels (EAS)

intec a une politique de tolérance zéro envers toute forme de violence sexiste, y compris l'exploitation et les abus sexuels. L'organisation reconnaît qu'il existe des dynamiques de pouvoir inégales au sein de l'organisation et par rapport aux personnes/communautés qu'elle sert. En tant que telle, intec ne tolérera pas que ses employés, consultants, partenaires ou tout autre représentant, agissant au nom d'intec, soient impliqués dans une quelconque forme de VBG/EAS. intec s'engage à soutenir les personnes concernées, à mettre en place des mécanismes de signalement, à enquêter et à répondre à la VBG/l'EAS.

Tous les employés, consultants, partenaires et/ou représentants de l'organisation qui travaillent pour le compte d'intec devront accepter/signer ce code de conduite sur la prévention/protection contre la VBG/l'EAS. En outre, ils seront tenus de signaler tout incident de VBG/EAS, et l'absence de signalement à une personne compétente pourra entraîner des mesures disciplinaires à l'encontre du ou des employés et la résiliation des obligations contractuelles avec intec.

Conformité juridique

Les partenaires commerciaux sont tenus de respecter les lois en vigueur dans leur pays d'origine et dans les pays où ils travaillent ou opèrent.

II. Domaines d'application

Conflit d'intérêts

Les partenaires commerciaux veillent à séparer les sphères commerciales et privées et s'engagent à révéler immédiatement à intec les conflits entre les intérêts personnels et les intérêts de l'entreprise afin de les résoudre d'une manière vérifiable et compréhensible pour toutes les parties concernées.

Corruption

Les partenaires commerciaux se dissocient de la corruption active et passive et n'encouragent ni ne tolèrent l'acceptation directe ou indirecte de pots-de-vin.

Cadeaux

Dans le cadre du présent Code de conduite, intec attend de ses partenaires commerciaux qu'ils n'acceptent pas de cadeaux de la part d'autres parties ou qu'ils ne fassent pas de cadeaux à des tiers, à l'exception de petits cadeaux tels que stylos, autocollants, etc. qui ne dépassent pas une valeur commerciale définie par la loi ou la réglementation applicable par employé ou partenaire commercial par an. L'acceptation ou l'octroi de cadeaux sous forme de paiements en espèces, de bijoux et de voyages n'est pas autorisé.

Collusion/ententes illicites

Les partenaires commerciaux d'intec respectent scrupuleusement toutes les dispositions réglementaires (règles de passation des marchés, règles d'approvisionnement, droit de la concurrence, réglementation antitrust) qui régissent leurs marchés. intec attend de ses partenaires commerciaux qu'ils s'abstiennent de tout accord visant à fausser le marché ou la concurrence.

Plagiat

Les partenaires commerciaux s'abstiennent de toute forme de plagiat.

Embauche d'anciens fonctionnaires

Dans les cas où les partenaires commerciaux cherchent à conclure des accords contractuels avec d'anciens fonctionnaires ainsi qu'avec des entités et des personnes qui leur sont associées ou liées, ils doivent s'assurer que les services fournis par l'ancien fonctionnaire ne sont pas directement liés aux fonctions qu'il exerce ou supervise et sur lesquelles il peut encore exercer une influence importante.

III. Communication et sanctions

Violations

Si un partenaire commercial d'intec estime que les principes du présent Code de conduite pour les partenaires commerciaux ne sont pas respectés, il doit s'adresser au Responsable de la conformité et de l'intégrité du Groupe GOPA (compliance@gopa-group.org), qui agit de manière indépendante et autonome. Toute information sera traitée avec la plus stricte confidentialité.

Protection des dénonciateurs

intec attend à ce que ses partenaires commerciaux ne tolèrent aucune discrimination à l'encontre des personnes qui signalent des infractions au présent Code de conduite au responsable de la conformité et de l'intégrité du Groupe GOPA.

Conséquences

Lorsque vous travaillez pour intec, les principes et les normes mentionnés ci-dessus sont obligatoires et font partie intégrante de tout accord contractuel. Une violation du présent Code de conduite constitue une violation du contrat et peut entraîner la résiliation du contrat entre intec et son partenaire commercial.

Place, date :

Nom :

Signature
Sceau de l'entreprise